



Province de Namur  
Arrondissement de Dinant  
Commune de HOUYET



Wallonie

## URBANISME - Annexe 26 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur HELSON Robin** domicilié sis **rue Gaston Compère 17 A à 5590 CINEY**.

Le terrain concerné est situé à **rue du Vivi - 5560 Houyet** cadastré **HOUYET 1 DIV/Houyet/ section C n° 220E**.

Le projet consiste en **la construction de deux logements touristiques de 30 m<sup>2</sup> sur pilotis**.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

**L'enquête publique est ouverte du 28/08/2024 au 11/09/2024**

Le dossier est consultable à l'adresse suivante : **rue Saint Roch 15 à 5560 HOUYET** :

- **les jours ouvrables : les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 9H à 12H et les après-midis sur rendez-vous ; les mercredis de 9H à 12H et de 14H à 16H ;**
- **les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois SUR RENDEZ-VOUS pris au plus tard 48 heures à l'avance auprès du service urbanisme téléphone au 082/67.69.67 – 082/67.69.72 ou par e-mail : [urbanisme@houyet.be](mailto:urbanisme@houyet.be)**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **rue Saint Roch 15 à 5560 HOUYET** ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **[urbanisme@houyet.be](mailto:urbanisme@houyet.be)**
- remises en main propre au service urbanisme.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **(Réf. CU2 55/2024)**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET le 11 septembre 2024 à 16h00**.

A HOUYET, le 20/08/2024

Par le Collège :

Le Directeur général

Didier FRIPIAT



Par délégation de signature,  
L'Échevin de l'Urbanisme

Étienne MAROT